

Commune de HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents :

**Procès-verbal de la Séance du 3 JUIN 2019–
19h30 sous la présidence de M. André BIETH**

Par suite d'une convocation en date du 23 mai 2019, les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la Mairie de Hangenbieten sous la présidence de M. André BIETH, Maire de Hangenbieten

Membres présents :

BIETH André - MULLER Bernard, MULLER Marguerite, ULRICH Jean-Marie, LEGLANTIER Annick, adjoints ;

M. BOGNITSCHIEFF Jacques, EBERSOLD Pierre, HELBLING Daniel, METZGER Didier, Mmes ABLER Elisabeth, BRUNNER Christiane, LOHR Katia, OSTERMANN Véronique, SUNDER Aurélie Formant la majorité des membres en exercice

Excusés :

Secrétaire de séance : TUSHA Amélie

2019-06-01 : Avis sur le plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du bassin versant de la Bruche sur le territoire de l'EMS

Dans le cadre de la consultation des Personnes Publiques et Organismes Associés à l'élaboration du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du bassin versant de la bruche sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, la commune est sollicitée par l'État pour donner son avis sur ledit PPRI. Le dossier PPRI finalisé est composé d'une note de présentation accompagnée de ses annexes, d'un règlement et de carte de zonage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable au projet de Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du bassin versant de la bruche sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme

André BIETH,
Le Maire



REÇU EN PRÉFECTURE

le 05/06/2019

Application agréée E-legalite.com

Commune de HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus	: 15
Conseillers en exercice	: 14
Conseillers présents	:

Procès-verbal de la Séance du 3 JUIN 2019– 19h30 sous la présidence de M. André BIETH

Par suite d'une convocation en date du 23 mai 2019, les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la Mairie de Hangenbieten sous la présidence de M. André BIETH, Maire de Hangenbieten

Membres présents :

BIETH André - MULLER Bernard, MULLER Marguerite, ULRICH Jean-Marie, LEGLANTIER Annick, adjoints ;

M. BOGNITSCHIEFF Jacques, EBERSOLD Pierre, HELBLING Daniel, METZGER Didier, Mmes ABLER Elisabeth, BRUNNER Christiane, LOHR Katia, OSTERMANN Véronique, SUNDER Aurélie Formant la majorité des membres en exercice

Excusés :

Secrétaire de séance : TUSHA Amélie

2019-06-02 : contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (CPPA) : schéma directeur autour le l'A35 et de l'axe RN4/A351 et au-delà de ces emprises

Dans une volonté d'encourager les projets d'aménagement sur des secteurs complexes qui nécessitent une programmation d'ensemble ambitieuse et diversifiée, la loi n°2018-772 du 23 novembre 2018, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN), propose un outil partenarial pour mobiliser l'engagement de toutes les parties prenantes au bénéfice d'une concrétisation rapide des opérations : le Contrat Projet de Partenarial d'Aménagement (CPPA).

Créé par les nouveaux articles L.312-1 et L.312-2 du code de l'urbanisme, cet outil partenarial est un contrat qui associe l'État, et potentiellement toutes autres parties prenantes publiques. Il traduit la volonté d'une démarche partenariale pour porter un projet de territoire dans la durée.

L'article L.312-2 du code de l'urbanisme, prévoit que les communes seront associées à l'élaboration du projet de PPA. Dans cette perspective, les communes sont consultées sur le projet. Leur participation au sein « de l'atelier des territoires », qui se tiendra sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg, permettra de prendre en compte leurs observations et propositions.

En matière de gouvernance locale, l'Eurométropole de Strasbourg, le Conseil Départemental du Bas-Rhin -puis la future collectivité européenne Alsace qui sera créée en janvier 2021-, le Conseil de la région Grand-Est, la ville de Strasbourg et les communes concernées qui le souhaitent seront signataires du Projet de contrat Partenarial d'Aménagement et pleinement intégrées au projet, afin de développer les synergies et de faire fructifier les visions novatrices.

REÇU EN PREFECTURE

le 05/06/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-067-216701821-20190605-20190602-DE

Le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement a pour objet d'étudier et proposer de nouveaux aménagements sur le territoire autour des axes actuels et couvrant la totalité des emprises de l'A35 et de la RN4/A351 et au-delà de ces emprises sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg.

Dans sa délibération du 3 mai 2019 le Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg, a approuvé la stratégie du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement et a autorisé le Président ou son-sa représentant-e, à signer le contrat entre l'Etat, la Région Grand-Est, le Conseil départemental, l'Eurométropole de Strasbourg et les communes concernées qui le souhaitent.

Objectifs poursuivis par le Contrat de Projet Partenarial d'Aménagement

Cette réflexion partenariale ouvre de nouvelles perspectives sur le rôle à jouer par la requalification des infrastructures de l'A35 et l'axe RN4/A351, et sur les enjeux d'aménagement et de politique de transport à traiter conjointement autour de ces voies.

Le présent contrat répond notamment à deux objectifs principaux :

- Pérenniser et démultiplier le partenariat actuel autour de la requalification de l'A35 et de l'axe RN4/A351, du « Grenelle des Mobilités », à travers une mobilisation des partenaires institutionnels et d'un élargissement à d'autres co-signataires dans un second temps, pour mettre en synergie toutes les parties prenantes des territoires concernés et des problématiques croisées d'aménagement et de transport.
- Assurer une bonne articulation entre les projets d'aménagement des territoires aux différentes échelles et les évolutions en matière de mobilité.

Les actions prévues dans le cadre du présent CPPA se déclinent en deux principaux temps, « l'atelier des territoires » et les « études pré-opérationnelles ».

- « L'atelier des territoires »

Le Ministère en charge de l'aménagement du territoire, à l'initiative, explore depuis 2006, avec les collectivités locales, de nouvelles approches de projet et de partenariat sur des territoires à enjeux complexes ou en manque d'ingénierie. Dans le cadre du présent CPPA, cette démarche sera déployée, avec le concours financier du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, sur le sujet du devenir des espaces aux abords de l'A35 et de la RN4/A351. Elle sera mise en œuvre de manière adaptée et concertée pour prendre en compte les spécificités du contexte et les attentes des partenaires.

Une équipe rassemblant des compétences pluridisciplinaires, en termes d'analyse territoriale et de conception urbaine notamment, sera mobilisée. Elle aura vocation à capitaliser et à interroger les travaux et ressources d'ores et déjà mobilisables (expertises développées par l'ADEUS, scénarios d'évolution des infrastructures et mobilités développés dans les comités dédiés) pour structurer des débats et faire émerger des visions communes sur l'avenir du territoire et sur les chemins à suivre pour conduire ces transformations. Les communes sont invitées à participer à « l'Atelier des territoires » qui démarrera dès juillet 2019.

- « Les études pré opérationnelles ».

Les secteurs opérationnels retenus à l'issue de « l'Atelier des territoires », feront l'objet d'études pré opérationnelles, échelonnées dans le temps, permettant de concevoir des futures interventions sur l'aménagement ou le paysagement des espaces attenants, et d'articuler les projets déjà engagés sur des secteurs connexes avec les enjeux d'ensemble.

La mise en place de ce premier contrat de Projet Partenarial d'Aménagement devra,

- s'enrichir de la diversité des territoires,
- apporter des solutions aux attentes, visibles et crédibles, dans des délais rapprochés à titre d'exemple, des actions de pré-verdissement de certaines zones sans mettre en cause la cohérence du projet d'ensemble.

A travers l'ambition d'une métropole durable, il s'agira aussi, de maîtriser l'étalement urbain et la consommation foncière, en donnant toute leur place aux espaces naturels, en renforçant par exemple les îlots de verdure en cœur d'agglomération pour permettre le développement d'îlots de fraîcheur.

Du fait du rôle des voies rapides métropolitaines dans l'accessibilité au cœur d'agglomération, et des coupures qu'elles représentent aujourd'hui dans les territoires qu'elles traversent, ces ambitions devront être inscrites au fondement de tout projet de transformation des espaces. Elles impliquent de viser un développement équilibré des territoires tant à l'échelle de proximité des quartiers autour des infrastructures qu'à l'échelle de l'aire métropolitaine.

Le Conseil après en avoir délibéré

Approuve

- *la stratégie du contrat de Projet Partenarial d'Aménagement telle que plus amplement exposée au présent rapport et dans le projet de contrat,*
- *le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement, joint en annexe,*
- *la participation de la commune aux réflexions qui seront menées dans le cadre de l'Atelier des territoires*

Autorise le Maire à signer le contrat de Projet Partenarial d'Aménagement joint en annexe, et ses éventuels avenants d'actualisation, entre l'Etat, la Région Grand-Est, le Conseil départemental, l'Eurométropole de Strasbourg et les communes concernées qui le souhaitent.

Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme

André BIETH,
Le Maire



REÇU EN PREFECTURE
le 05/06/2019
Application agréée E-legalite.com

Commune de HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus	: 15
Conseillers en exercice	: 14
Conseillers présents	:

Procès-verbal de la Séance du 3 JUIN 2019– 19h30 sous la présidence de M. André BIETH

Par suite d'une convocation en date du 23 mai 2019, les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la Mairie de Hangenbieten sous la présidence de M. André BIETH, Maire de Hangenbieten

Membres présents :

BIETH André - MULLER Bernard, MULLER Marguerite, ULRICH Jean-Marie, LEGLANTIER Annick, adjoints ;

M. BOGNITSCHIEFF Jacques, EBERSOLD Pierre, HELBLING Daniel, METZGER Didier, Mmes ABLER Elisabeth, BRUNNER Christiane, LOHR Katia, OSTERMANN Véronique, SUNDER Aurélie Formant la majorité des membres en exercice

Excusés :

Secrétaire de séance : TUSHA Amélie

2019-06-03 : Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale

L'Agence Postale Communale est ouverte depuis le 3 septembre 2018 de 9h à 11h45 du lundi au vendredi. Malgré une fréquentation très satisfaisante, il s'avère nécessaire d'ouvrir le samedi matin aux mêmes horaires pour faciliter le retrait des colis et courriers des administrés.

Le Conseil municipal approuve la proposition d'ouverture de l'Agence Postale Communale du lundi au samedi matin de 9h à 11h45. Ces nouveaux horaires appliqués à compter du 2 septembre 2019.

Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme

André BIETH,
Le Maire



REÇU EN PREFECTURE
le 05/06/2019
Application agréée E-legalite.com

Commune de HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents :

**Procès-verbal de la Séance du 3 JUIN 2019–
19h30 sous la présidence de M. André BIETH**

Par suite d'une convocation en date du 23 mai 2019, les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la Mairie de Hangenbieten sous la présidence de M. André BIETH, Maire de Hangenbieten

Membres présents :

BIETH André - MULLER Bernard, MULLER Marguerite, ULRICH Jean-Marie, LEGLANTIER Annick, adjoints ;

M. BOGNITSCHIEFF Jacques, EBERSOLD Pierre, HELBLING Daniel, METZGER Didier, Mmes ABLER Elisabeth, BRUNNER Christiane, LOHR Katia, OSTERMANN Véronique, SUNDER Aurélie Formant la majorité des membres en exercice

Excusés :

Secrétaire de séance : TUSHA Amélie

2019-06-4 : Ravalement de façade

Le conseil municipal décide le versement d'un montant de

- 654 € à M. SCHALLER Jacques – 9 impasse des Acacias – 67980 HANGENBIETEN (218 m² à 3 €) ;

Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme

André BIETH,
Le Maire



REÇU EN PREFECTURE
le 05/06/2019

Application agréée E-legalite.com

Commune de HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents :

**Procès-verbal de la Séance du 3 JUIN 2019–
19h30 sous la présidence de M. André BIETH**

Par suite d'une convocation en date du 23 mai 2019, les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la Mairie de Hangenbieten sous la présidence de M. André BIETH, Maire de Hangenbieten

Membres présents :

BIETH André - MULLER Bernard, MULLER Marguerite, ULRICH Jean-Marie, LEGLANTIER Annick, adjoints ;

M. BOGNITSCHIEFF Jacques, EBERSOLD Pierre, HELBLING Daniel, METZGER Didier, Mmes ABLER Elisabeth, BRUNNER Christiane, LOHR Katia, OSTERMANN Véronique, SUNDER Aurélie Formant la majorité des membres en exercice

Excusés :

Secrétaire de séance : TUSHA Amélie

2019-06-05 : Subvention à l'Association Zeste de Forme

En date du 7 mars 2019, l'association Zeste de Forme demande une subvention à hauteur de 449.88€ TTC pour permettre l'acquisition d'un vidéo projecteur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide le versement de la somme 150 € sur présentation de facture. Article 6574 prévu au budget.

2 abstentions : M. ULRICH, M. BOGNITSCHIEFF

12 voies pour,

0 voies contre.

Pour copie conforme

André BIETH,
Le Maire



REÇU EN PREFECTURE

le 05/06/2019

Application agréée E-legalite.com

Commune de HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus : 15
Conseillers en exercice : 14
Conseillers présents :

**Procès-verbal de la Séance du 3 JUIN 2019–
19h30 sous la présidence de M. André BIETH**

Par suite d'une convocation en date du 23 mai 2019, les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la Mairie de Hangenbieten sous la présidence de M. André BIETH, Maire de Hangenbieten

Membres présents :

BIETH André - MULLER Bernard, MULLER Marguerite, ULRICH Jean-Marie, LEGLANTIER Annick, adjoints ;
M. BOGNITSCHIEFF Jacques, EBERSOLD Pierre, HELBLING Daniel, METZGER Didier, Mmes ABLER Elisabeth, BRUNNER Christiane, LOHR Katia, OSTERMANN Véronique, SUNDER Aurélie
Formant la majorité des membres en exercice

Excusés :

Secrétaire de séance : TUSHA Amélie

2019-06-06 : Prémption SAFER

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'un projet de vente de terrain situé section 20 parcelle 234, lieu-dit Krummeacker d'une superficie totale de 3634m² pour la somme de 30 000€.

La parcelle est située en zone INA3i1 en zone naturelle réservée aux activités sportives.

Compte tenu de sa classification, la commune a fait appel à la SAFER qui propose de préempter le bien en notre faveur pour le prix de 8750€ auquel il faudrait ajouter les frais d'actes notariés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de la SAFER.

Adopté à l'unanimité.

Pour copie conforme

André BIETH,
Le Maire



REÇU EN PREFECTURE
le 05/06/2019

Application agréée E-legalite.com